

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Article L.2121.10
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira
à la salle des Tilleuls le :

le vendredi 9 juin 2023 à 19H30 précises.

Cette séance publique sera retransmise sur <https://fr-fr.facebook.com/briollay>

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance
et vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

ORDRE DU JOUR :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Élections des délégués et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

COMMANDE PUBLIQUE

2. Contrat de prestations intégrées avec la SPL Angers Loire Restauration pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les sites de restauration scolaire

FONCTION PUBLIQUE

3. Rémunération des stagiaires de l'enseignement supérieur

FINANCES LOCALES

4. Tarifs de la cantine et des services enfance pour l'année scolaire 2023/2024
5. Convention avec l'Agence de services et de paiement pour la tarification sociale de la cantine scolaire
6. Vente d'herbe

Autres domaines de compétence

7. Gestion informatique des données de localisation des "adresses" et de leur diffusion vers la Base Adresse Nationale – Convention de partenariat avec Angers Loire Métropole
8. RD 52 – Aménagement du carrefour de La Guichardière et d'une liaison douce le long de la route de Tiercé : convention d'autorisation de travaux et d'entretien.
9. Mise à disposition d'une partie de la grange du Palais de Justice pour le stockage de matériel : convention avec l'association les Arts Cocottes

Questions diverses



Le maire,
Arnaud Hie